Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502859-20251211-2025_083-DE

SAINT-JUST
terre de vie
et d'histoire

Grand Site
Mégalithique
de Bretagne

2025 / 083

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
M. Daniel MAHÉ, Mme Catherine DUTHU, M. Gérard BAUDU, M. Cyrille BOUREL, M. Hervé JARNOT, M. Hervé BLOUIN, M. Benoît DALLÉRAC, Mme Héléna FRANGEUL, Mme Morgane MAHÉ, M. Vincent YVOIR

Excusées : Mme Valérie LUC, Mme Nathalie DELACOUR

Absente : Mme Aline HERVÉ

Procuration : Mme Géraldine YVOIR a donné procuration à M. Vincent YVOIR

Date de convocation : le 5 décembre 2025

Secrétaire de séance : M. Cyrille BOUREL

Objet :
Soutien financier pour l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Pour faire suite à la délibération du conseil municipal du 4 avril 2024, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attester du soutien financier de la mairie de Saint-Just pour l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Aussi, il invite les membres du conseil municipal à signer la convention pour acter cette décision, convention de subventionnement 2025-2027, renouvelable, pour la mise en œuvre de l'expérimentation TZCLD afin de consolider le modèle économique de l'expérimentation, de renforcer l'ancrage local du projet et de montrer l'engagement de la collectivité aux côtés des habitants les plus fragilisés. La mairie s'engage à apporter son soutien au projet, à participer aux temps d'échanges pour la mise en place et le suivi du projet (CLE et commissions) et communiquer sur l'expérimentation à tous les habitants.

Pour garantir la réussite de cette expérimentation, ILOZ sollicite le soutien financier de la commune à hauteur de 2 € par habitant et par an. Cela représente un montant de 2 206 € pour Saint-Just.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande par un vote à main levée : 8 contre, 2 abstentions et 1 pour, dans l'attente de l'adhésion de l'ensemble des communes ciblées par ce projet.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Daniel MAHÉ

MAIRIE de SAINT-JUST (I.-et-V.)

MAIRIE - 1, rue Abbé Corbe - 35550 SAINT-JUST (Ille-et-Vilaine)
☎ : 02 99 72 00 46 - E-mail : mairie@saintjust35.fr
www.saintjust35.fr